EXTRAIT DU LIVRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le mercredi 8 novembre 2023 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et via Facebook en direct, sous la présidence du maire François Robillard, à laquelle assistent la conseillère Priscilla Lamontagne, la conseillère Claire Wallot, la conseillère Line Surprenant, le conseiller Francis Limoges, le conseiller Marc-André Daoust, la conseillère Julie Pelletier, le conseiller Alex Brisebois-Proulx.

RÉSOLUTION No 2023-10-347 *SÉANCES DU CONSEIL - ANNÉE 2024*

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit tenir une séance ordinaire du conseil une fois par mois en vertu de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) ;

Il est proposé par la conseillère Claire Wallot
et résolu unanimement

De tenir les séances du conseil municipal, pour l'année 2024, aux dates suivantes, à savoir les :

- *17 janvier 2024 à 20 h;*
- *14 février 2024 à 20 h ;*
- *13 mars 2024 à 20 h;*
- *10 avril 2024 à 20 h ;*
- *8 mai 2024 à 20 h ;*
- *12 juin 2024 à 20 h ;*
- *10 juillet 2024 à 20 h ;*
- *14 août 2024 à 20 h ;*
- *11 septembre 2024 à 20 h ;*
- *9 octobre 2024 à 20 h ;*
- *13 novembre 2024 à 20 h ;*
- *11 décembre 2024 à 20 h.*

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme, ce 9 novembre 2023

Louis Pilon, M.Sc., M.Éd., DESSAP
Greffier